

COMMUNE DE VASLES



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 AVRIL 2022

Nombre de Membres : 19

Présents : 13

Votants : 16

L'an deux mil vingt-deux le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la MAIRIE sous la présidence de Sylvain ROUVREAU, Maire.

Date de Convocation : 5 avril 2021

PRÉSENTS : Sylvain ROUVREAU, Patrice FLEURY, Florence GRENOUX, Jean-Pierre DUPUIS, Delphine BAUDIFIER, Mickaël TIFFENEAU, Jean-Marc GIRET, Sylvie LEFEVRE, Séverine PROUTIERE, Octavie QUINTARD, Marie-Andrée PILLOT, Pascal PINTAUD et Jean-Michel COUTURIER

EXCUSÉS : Guillaume PARNAUDEAU, Benoit GRASSET, Mireille MOUFFRANC (pouvoir à Marie-Andrée PILLOT), Caroline FILLON (pouvoir à Octavie QUINTARD), Florent GAZEAU (pouvoir à Sylvain ROUVREAU) et Ingrid VEILLON

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Patrice FLEURY

Le secrétaire de séance est nommé à l'unanimité : Patrice FLEURY

Le procès verbal du 4 avril 2022 sera voté lors du prochain Conseil Municipal

1°) – Autorisation au Maire pour signatures des Comptes de Gestion 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'exercice du budget 2021 ;

M le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **APPROUVE** les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 du budget principal et des budgets annexes, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de la commune, et de ses budgets annexes, pour le même exercice.
- **DIT** que les comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** le Maire à signer les Comptes de Gestion 2021

2°) – Votes des Comptes Administratifs 2021

Selon l'article L2121-31 du CGCT, le Conseil Municipal arrête les comptes administratifs qui lui sont annuellement présentés par la Maire, par un vote qui doit avoir lieu avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice.

Selon l'article L2121-14 du CGCT, dans les séances où les comptes administratifs du maire sont débattus, le conseil municipal élit son président.

Sous la présidence de M Patrice FLEURY, 1^{er} Adjoint, le Conseil examine les comptes administratifs 2021.

M. Sylvain ROUVREAU, Maire en charge de l'exécution budgétaire 2021 ne prend pas part au vote des comptes administratifs 2021.

Compte administratif du budget principal :

Fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 1 345 538,42€
- Recettes de fonctionnement : 1 711 239,05€
 - Excédent de clôture : 365 700,63€

Investissement :

- Dépenses d'investissement : 489 236,21€
- Recettes d'investissement : 491 165,48€
 - Excédent de clôture : 1 929,27€

- Reste à réaliser en dépenses : 293 163,64€
- Reste à réaliser en recettes : 0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à la majorité des suffrages exprimés par 15 voix pour :

- **Le Compte Administratif 2021 du Budget Principal.**

Compte administratif du budget activités économiques :

Fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 32 833,49€
- Recettes de fonctionnement : 94 171,32€
 - Excédent de clôture : 61 337,83€

Investissement :

- Dépenses d'investissement : 72 985,49€
 - Recettes d'investissement : 75 961.67€
 - Excédent de clôture : 2 976.18€
-
- Reste à réaliser en dépenses : 11 973.74€
 - Reste à réaliser en recettes : 0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à la majorité des suffrages exprimés par 15 voix pour :

- **Le Compte Administratif 2021 du Budget des Activités économiques**

Compte administratif Cantine et Transport Scolaire

Fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 184 958,41€
- Recettes de fonctionnement : 175 695.33€
- Déficit de clôture : - 9 263.08€

Investissement :

- Dépenses d'investissement : 0,00€
- Recettes d'investissement : 0,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **Le Compte Administratif 2021 du Budget Cantine et Transport Scolaire.**

Compte administratif de la Régie SPIC Mouton Village

Fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 72 866,91€
- Recettes de fonctionnement : 75 136,25€
- Excédent de clôture : 2 269,34€

Investissement :

- Dépenses d'investissement : 0.00€
- Recettes d'investissement : 1 883.62€
- Excédent de clôture : 1 883.63€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **Le Compte Administratif 2021 du Budget Régie Mouton Village.**

Compte administratif du budget Lotissement Gaïa

Fonctionnement :

• Dépenses de fonctionnement :	19 423,34€
• Recettes de fonctionnement :	19 423,34€
➤ Excédent de clôture :	0,00€

Investissement :

• Dépenses d'investissement :	19 423,34€
• Recettes d'investissement :	19 423,34€
➤ Déficit de clôture :	0,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **Le Compte Administratif 2021 du Budget Lotissement Gaïa.**

Compte administratif du budget Lotissement de la Grange

Fonctionnement :

• Dépenses de fonctionnement :	13 092,99€
• Recettes de fonctionnement :	20 537,30€
➤ Excédent de clôture :	7 444,31€

Investissement :

• Dépenses d'investissement :	6 988,68€
• Recettes d'investissement :	13 092,99€
➤ Excédent de clôture :	6 104,31€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **Le Compte Administratif 2021 du Budget Lotissement de la Grange.**

Compte administratif du budget Régie Photovoltaïque

Fonctionnement :

• Dépenses de fonctionnement :	946,70€
• Recettes de fonctionnement :	7 234,24€
➤ Excédent de clôture :	6 287,54€

Investissement :

• Dépenses d'investissement :	0.00 €
• Recettes d'investissement :	0.00 €
➤ Excédent de clôture :	0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **Le Compte Administratif 2021 du Budget Régie Photovoltaïque.**

3°) – Affectation des Résultats

Mickaël TIFFENEAU, Adjoint en charge des Finances, informe le Conseil qu'après avoir validé les comptes administratifs 2021 conformes aux comptes de gestion 2021, il convient d'affecter les résultats de manière définitive.

Affectation des résultats pour le budget principal :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2021	365 700,63
Report à nouveau (compte 002)	434 424,53
Montant à affecter	800 125,16

Section d'investissement		
Solde d'exécution de la section d'investissement	1 929,27	-177 744,78
Excédent reporté n-1	- 179 674,05	
Restes à réaliser dépenses	- 293 163,64	-293 163,64
Restes à réaliser recettes	-	
Besoin de financement	- 470 908,42	

Décide d'affecter le résultat comme suit:

affectation à la section d'investissement (compte 1068)	470 908,42
Reste en report en fonctionnement (compte 002)	329 216,74
soit un total égal au montant à affecter	800 125,16

.Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **APPROUVE l'affectation des résultats pour le budget principal.**

Affectation des résultats pour le budget des activités économiques :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2021	61 337,83
Report à nouveau (compte 002)	16 056,96
Montant à affecter	77 394,79 €

Section d'investissement		
Solde d'exécution de la section d'investissement	2 976,18	-72 985,49
excédent reporter n-1	-75 961,67	
Restes à réaliser dépenses	-11 973,74	
Restes à réaliser recettes	-	
Besoin de financement	-84 959,23 €	

Décide d'affecter le résultat comme suit:

affectation à la section d'investissement (compte 1068)	77 394,79
Reste en report en fonctionnement (compte 002)	0,00
soit un total égal au montant à affecter	77 394,79 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **APPROUVE l'affectation des résultats pour le budget des activités économiques.**

Affectation des résultats pour le budget Cantine et Transport Scolaire :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2021	- 9 263,08 €
Report à nouveau (compte 002)	13 383,71 €
Montant à affecter	4 120,63 €

Section d'investissement	
Solde d'exécution de la section d'investissement	- €
déficit reporter n-1	- €
Restes à réaliser dépenses	- €
Restes à réaliser recettes	- €
Besoin de financement	- €

Décide d'affecter le résultat comme suit:

affectation à la section d'investissement (compte 1068)	- €
Reste en report en fonctionnement (compte 002)	4 120,63 €
soit un total égal au montant à affecter	4 120,63 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **APPROUVE l'affectation des résultats pour le budget Cantine et Transport Scolaire.**

Affectation des résultats pour le budget Régie Mouton Village :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2021	2 269,34 €
Report à nouveau (compte 002)	-7 962,75 €
Montant à affecter	-5 693,41 €

Section d'investissement	
Solde d'exécution de la section d'investissement	1 883,62 €
<u>excédent reporter n-1</u>	2 636,52 €
Restes à réaliser dépenses	
Restes à réaliser recettes	
Solde excédentaire	4 520,14 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à la section d'investissement (compte 1068)	0,00 €
Reste au report en fonctionnement (compte 002)	-5 693,41 €
Soit un total égal au montant à affecter	-5 693,41 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **APPROUVE l'affectation des résultats pour le budget de la Régie Mouton Village.**

Affectation des résultats pour le budget du Lotissement de la Grange :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	7 444,31 €
Report à nouveau (compte 002)	34 850,96 €
Montant à affecter	42 295,27 €

Section d'investissement	
Solde d'exécution de la section d'investissement	6 104,31 €
déficit reporter n-1	-13 092,99 €
Restes à réaliser dépenses	0,00 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €
Besoin de financement	-6 988,68 €

Décide d'affecter le résultat comme suit:

affectation à la section d'investissement (compte 1068)	0,00 €
Reste en report en fonctionnement (compte 002)	42 295,27 €
soit un total égal au montant à affecter	42 295,27 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **APPROUVE l'affectation des résultats pour le budget du Lotissement de la Grange.**

Affectation des résultats pour le budget du Lotissement Gaïa :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2020	0,00
Report à nouveau (compte 002)	0,00
Montant à affecter	0,00 €

Section d'investissement		
Solde d'exécution de la section d'investissement	-	-19 423,34
Déficit reporter n-1	-19 423,34	
Restes à réaliser dépenses	-	
Restes à réaliser recettes	-	
Besoin de financement	-19 423,34 €	

Décide d'affecter le résultat comme suit:

affectation à la section d'investissement (compte 1068)	0,00
Reste en report en fonctionnement (compte 002)	0,00
soit un total égal au montant à affecter	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **APPROUVE l'affectation des résultats pour le budget du Lotissement de la Grange.**

Affectation des résultats pour le budget de la Régie Photovoltaïque :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2021	6 287.54 €
Report à nouveau (compte 002)	3 994.17€
Montant à affecter	10 281.71€

Section d'investissement	
Solde d'exécution de la section d'investissement	- €
déficit reporter n-1	- €
Restes à réaliser dépenses	- €
Restes à réaliser recettes	- €
Besoin de financement	- €

Décide d'affecter le résultat comme suit:

affectation à la section d'investissement (compte 1068)	- €
Reste en report en fonctionnement (compte 002)	10 21.71 €
soit un total égal au montant à affecter	10 281.71 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **APPROUVE l'affectation des résultats pour le budget de la Régie Photovoltaïque.**

4°) – Votes des Budgets Primitifs 2022

Mickaël TIFFENEAU, Adjoint en charge des Finances, présente les différents budgets primitifs pour lesquels le Conseil Municipal est amené à se prononcer.

Il est rappelé que les budgets primitifs sont proposés avec la reprise des résultats 2021 votés précédemment.

Budget Primitif 2022 du budget principal :

Le Budget Primitif 2022 est présenté équilibré en dépense et en recette comme suit :

- **Section de fonctionnement : 2 020 656,17€**
- **Section d'investissement : 1 325 786,14€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **Le Budget Primitif 2022 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.**
- **Le Budget Primitif 2022 au niveau des opérations et des chapitres pour la section d'investissement.**
- **Sans vote formel sur chacun des chapitres.**

Budget Primitif 2022 du budget des activités économiques :

Mickaël TIFFENEAU, Adjoint en charge des Finances, présente le Budget Primitif 2022 équilibré en dépense et en recette comme suit :

- **Section de fonctionnement :** 255 500,00 €
- **Section d'investissement :** 615 959,23 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **Le Budget Primitif 2022 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.**
- **Le Budget Primitif 2022 au niveau des opérations et des chapitres pour la section d'investissement.**
- **Sans vote formel sur chacun des chapitres.**

Budget Primitif 2022 du budget Cantine et Transport Scolaire :

Mickaël TIFFENEAU, Adjoint en charge des Finances, présente le Budget Primitif 2022 équilibré en dépense et en recette comme suit :

- **Section de fonctionnement :** 128 132,51 €
- **Section d'investissement :** 0,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **Le Budget Primitif 2022 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.**
- **Sans vote formel sur chacun des chapitres.**

Budget primitif 2022 du budget de la Régie Mouton Village :

Mickaël TIFFENEAU, Adjoint en charge des Finances, présente le Budget Primitif 2022 équilibré en dépense et en recette comme suit :

- **Section de fonctionnement :** 91 793,41 €
- **Section d'investissement :** 6 520,14 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **Le Budget Primitif 2022 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.**
- **Le Budget Primitif 2022 au niveau des opérations et des chapitres pour la section d'investissement.**
- **Sans vote formel sur chacun des chapitres.**

Budget primitif 2022 du budget Lotissement Gaïa :

Mickaël TIFFENEAU, Adjoint en charge des Finances, présente le Budget Primitif 2022 équilibré en dépense et en recette comme suit :

- **Section de fonctionnement** : 189 423,34€
- **Section d'investissement** : 208 846,68€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **Le Budget Primitif 2022 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.**
- **Le Budget Primitif 2022 au niveau des opérations et des chapitres pour la section d'investissement.**
- **Sans vote formel sur chacun des chapitres.**

Budget primitif 2022 du budget Lotissement de la Grange :

Mickaël TIFFENEAU, Adjoint en charge des Finances, présente le Budget Primitif 2022 équilibré en dépense et en recette comme suit :

- **Section de fonctionnement** : 57 685,27€
- **Section d'investissement** : 6 988,68€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **Le Budget Primitif 2022 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.**
- **Le Budget Primitif 2022 au niveau des opérations et des chapitres pour la section d'investissement.**
- **Sans vote formel sur chacun des chapitres.**

Budget Primitif 2022 de la Régie Photovoltaïque :

Mickaël TIFFENEAU, Adjoint en charge des Finances, présente le Budget Primitif 2022 équilibré en dépense et en recette comme suit :

- **Section de fonctionnement** : 17 281,71 €
- **Section d'investissement** : 0,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **Le Budget Primitif 2022 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.**
- **Sans vote formel sur chacun des chapitres.**

6°) – Vote des Taux 2022

Après avoir procédé au vote du budget primitif 2022 du Budget Principal et en application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités

Territoriales, les Collectivités Territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit.

Compte tenu de la réforme de la taxe d'habitation (TH) engagée en 2022, la commune ne percevra plus de taxe d'habitation sur les résidences principales (THP). Ainsi, le conseil municipal ne doit pas voter de taux de TH 2022, ce dernier restant gelé à hauteur du taux de 2019, jusqu'en 2023. La commune continuera de percevoir de la TH sur les résidences secondaires (THS) et la TH sur les logements vacants (THLV) sans avoir à voter de taux.

En 2021, la mise en place du nouveau schéma de financement des communes implique la création d'une situation fiscale de référence pour l'établissement de la nouvelle TFPB communale avec :

- Le transfert du taux départemental de la TFPB aux communes ;
- Le recalcul des bases communales de la TFPB ;

Ainsi sans augmentation de taux en 2022, le taux communal de la TFPB sera composé du taux communal voté en 2021 auquel s'ajoute le taux départemental voté en 2021 soit 39.18% (20.30% + 18.88%).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **DECIDE de ne pas augmenter les taux pour la fiscalité 2022.**

Taxe	Bases 2021	Taux 2021 Votés	Bases 2022	Taux 2022
Taxe Foncière Bâti	1 213 000	39.18 %	1 267 000	39.18 %
Taxe Foncière Non Bâti	303 900	36,89 %	310 800	36,89 %

7°) – Avenant à la convention du « service commun » de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Le Maire informe le Conseil de son souhait de signer un avenant à la dernière convention afin de proposer de nouvelles prestations à déléguer au service commun de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine durant tout le temps nécessaire où la Commune ne disposera pas d'agent formé pour instruire les autorisations d'urbanisme qu'elle instruisait jusqu'alors. Cet avenant prendra effet à compter du 15 avril 2022

Le Maire fait part au Conseil des ajouts des missions complémentaires dévolues au service commun Application du Droit des Sols - dit service ADS - de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

Certificat d'urbanisme de type a
Déclaration Préalable
Permis de construire pour une maison individuelle jusqu'à 150m ²
Contrôle de conformité d'une DP division
Contrôle de conformité obligatoire avec création d'emprise au sol

Contrôle de conformité obligatoire sans création d'emprise au sol
Contrôle de conformité non obligatoire avec création d'emprise au sol
Contrôle de conformité non obligatoire sans création d'emprise au sol
Mise en demeure de mettre les travaux en conformité ou déposer un dossier modificatif
Attestation certifiant que la conformité n'a pas été contestée

Cet avenant prendra effet à compter du 15 avril 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°3 à la convention de service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme tel que ci-annexé,
- **D'AUTORISER** Le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

8°) - Nomination d'un nouveau Régisseur Titulaire pour la Régie de Recettes 'Vasles et Produits Divers'

Le Maire informe que suite au départ de Mme Bérandère D'INCAU, Régisseur titulaire de la Régie 'Vasles et Produits Divers', il y a lieu d'en nommer un nouveau

Il convient donc de nommer un Régisseur Titulaire pour cette Régie. M. Le Maire propose Florence RENAULT en tant que Régisseur Titulaire

M. Gilles QUEREUX et Nicolas BOUET restent mandataires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **DE VALIDER** la nomination de Florence RENAULT en tant que Régisseur Titulaire
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

9°) – Questions Diverses

- Logement du presbytère étant libre, Jean-Michel COUTURIER propose qu'il soit mis à disposition d'une famille ukrainienne. Mais l'ensemble du conseil municipal souhaite le garder au cas où une famille vasléenne en aurait besoin en urgence.
- Inauguration parcours cyclo

- Suite à l'intervention de Philippe ALBERT, Vice-Président de la CCPG, avant le début du Conseil Municipal, le Maire demande si des volontaires veulent se positionner sur les commissions proposées.
- Les premiers travaux de la salle omnisport doivent se terminer fin juin 2022.
- Delphine BAUDIFFIER parle de la nouvelle personne 'agent administratif' qui est en poste depuis une semaine et informe le conseil du recrutement prochain d'un agent pour remplacer Florence RENAULT.

Séance levée à 22h35

Séance du 11 AVRIL 2021

ROUVREAU Sylvain		PROUTIERE Séverine	
FLEURY Patrice		GRASSET Benoit	Excusé
GRENIOUX Florence		GAZEAU Florent	Excusé
DUPUIS Jean-Pierre		QUINTARD Octavie	
BAUDIFFIER Delphine		FILLON Caroline	Excusée
TIFFENEAU Mickaël		PILLOT Marie-Andrée	
GIRET Jean-Marc		MOUFFRANC Mireille	Excusée
LEFEVRE Sylvie		PINTAUD Pascal	
VEILLON Ingrid	Excusée	COUTURIER Jean-Michel	
PARNAUDEAU Guillaume	Excusé		